



Mise à jour fiscale et délais rétroactifs

Par **Auzair**, le **30/05/2013** à **20:21**

Bonjour,rnrnBien qu'étant fonctionnaire, je n'ai pas déclaré mes impôts depuis plusieurs années. Etant célibataire & gagnant ma vie correctement je me suis satisfait des prélèvements d'office sur mon salaire par le TD (Tiers détenteur). Mais je me suis marié en 2009 (14/11/2009). Mon épouse, brésilienne, n'a aucun revenu. Je suis sous le coup d'un prélèvement d'office en ce moment, que je ne conteste pas, mais je voudrais régulariser. Pour ce faire, & donc faire des déclarations pour les trois dernières années fiscales, mon changement de situation (mariage) pourra-t-il être pris en compte ? j'ai été idiot car en Guyane il y a un abattement de 40 % & comme je suis marié depuis 3 ans 1/2 je voudrais régulariser ma situation de sorte que l'administration fiscale prenne en compte mon mariage depuis nov 2009. De plus, je subviens aux besoins de ma belle-fille qui fait des études au Brésil. Merci de votre réponse. Bien à vous.

Par **moisse**, le **31/05/2013** à **09:01**

Le plus simple est de vous déplacer auprès de votre centre des impôts.rnVous serez reçus et renseigné courtoisement et avec un peu de chances éviterez des pénalités.